

HOUNIE Jean-François

De: mairie@labastide-monrejeau.fr
Envoyé: mardi 16 septembre 2025 16:10
À: Enquete publique PLUI
Cc: daniel.decourbe@gmail.com
Objet: RE: Demande rendez-vous M. Jean-Simon LEBLANC - Maire de Labastide-Monréjeau
Pièces jointes: oap centre.pdf; oap centre ouest.pdf; observations.pdf; plan lotissement.pdf

Madame, Messieurs,
Veuillez trouver ci-joint les observations évoquées lors de notre entretien.
Cordialement

Jean Simon LEBLANC
Maire de Labastide Monrejeau
0559833411
mairie@labastide-monrejeau.fr
www.labastide-monrejeau.fr



De : BOISOT Béatrice <b-boisot@cc-lacqorthiez.fr>
Envoyé : jeudi 11 septembre 2025 18:48
À : LEBLANC Jean-Simon <js-leblanc@cc-lacqorthiez.fr>
Objet : TR: Demande rendez-vous M. Jean-Simon LEBLANC - Maire de Labastide-Monréjeau

Monsieur le Maire,

Pour information ci-dessous.
Bien cordialement

**LACQ
ORTHEZ**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



cc-lacqorthiez.fr



Béatrice BOISOT
Responsable de service

URBANISME
Pôle Aménagement du territoire

Tél. 05 59 60 73 50
Port. 06 48 15 63 23
Mail. b-boisot@cc-lacqorthiez.fr



Faites un geste éco-citoyen : n'imprimez que si nécessaire.



De : BOISOT Béatrice

Envoyé : jeudi 11 septembre 2025 18:36

À : Pierre BUIS <pierrebuisbtz@gmail.com>; pierre.buisbtz <pierre.buisbtz@gmail.com>; Michelle Meunier <michellebonnetmeunier@gmail.com>; Christian Luc DENUX <denux.christianluc@gmail.com>; françoise lacoïn <f.lacoïn@gmail.com>; Daniel Decourbe <daniel.decourbe@gmail.com>

Objet : Demande rendez-vous M. Jean-Simon LEBLANC - Maire de Labastide-Monréjeau

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire de Labastide-Monréjeau sollicite un rendez-vous avec un commissaire enquêteur.

Pourriez-vous s'il vous plait contacter M. Jean-Simon LEBLANC aux coordonnées suivantes : 06 79 10 01 48 - js-leblanc@cc-lacqorthes.fr

En vous remerciant

Bien cordialement



cc-lacqorthes.fr



Béatrice BOISOT
Responsable de service

URBANISME

Pôle Aménagement du territoire

Tél. 05 59 60 73 50

Port. 06 48 15 63 23

Mail. b-boisot@cc-lacqorthes.fr

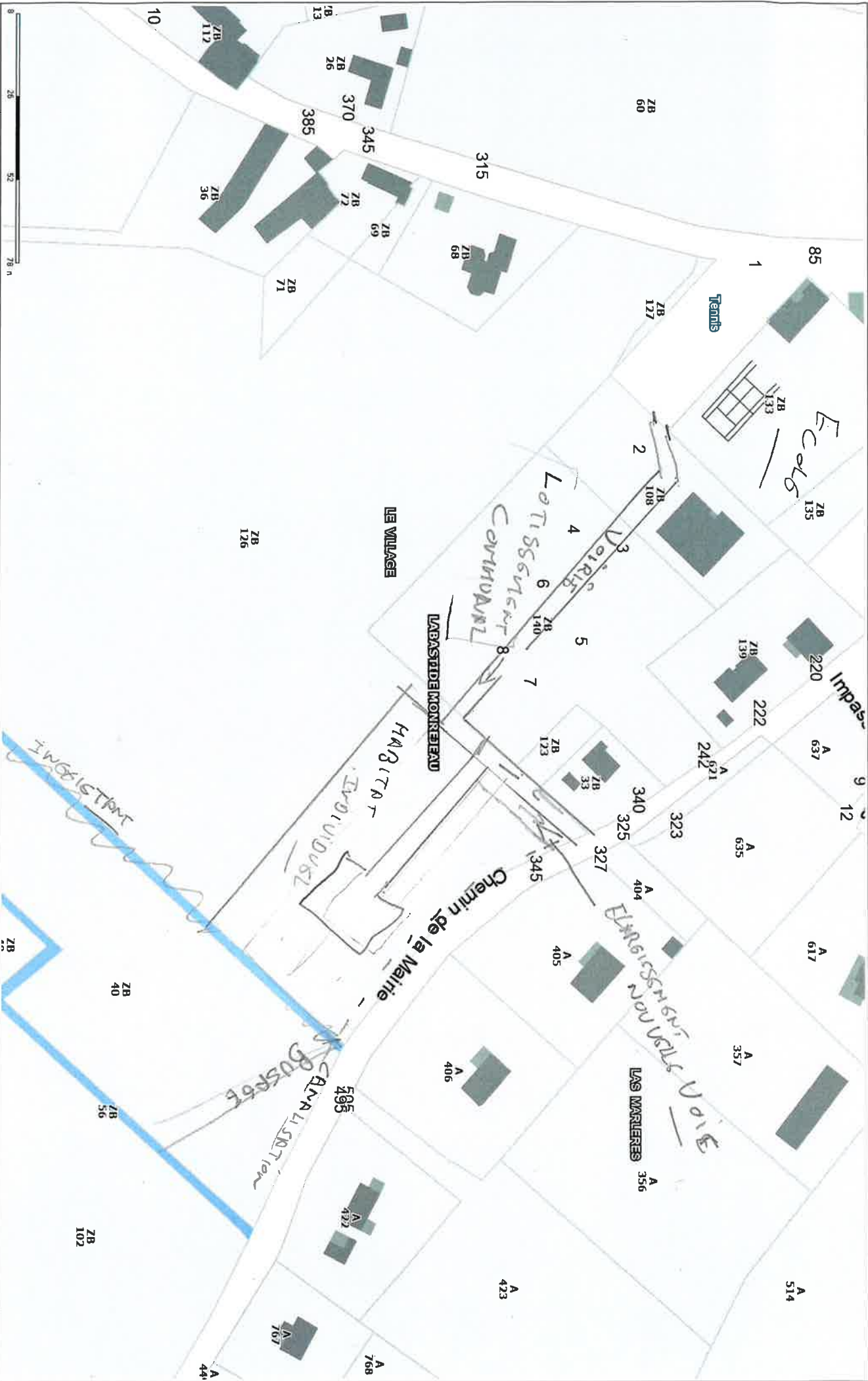


Faites un geste éco-citoyen : n'imprimez que si nécessaire.

Le contenu de ce message électronique est exclusivement destiné au(x) destinataire(s) auxquels il s'adresse. Il peut contenir des informations confidentielles ou privilégiées qui ne doivent pas être diffusées, exploitées ou copiées sans autorisation. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous remercions de le détruire et d'en aviser immédiatement l'expéditeur. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié.







Explications des observations délibération + autres précisions

- **OAP 1 « Le Centre »** : ajouter quelques places de parking le long de la route face à l'église (voir PLU communal).

Cette parcelle est devenue constructible lors du PLU 2022. Elle est située à côté de l'église et appartient à un agriculteur partant à la retraite sans succession. Nous avons prévu la création de quelques places de parking pour améliorer le stationnement dans cette zone du centre bourg. Vous trouverez ci-joint le plan de l'OAP de 2022.

Pouvez-vous modifier l'OAP du PLUI en intégrant ces places ?

- **OAP 2 « Le village »** : modifier la zone en la rapprochant de la nouvelle route car problème de dénivelé important pour l'accès à l'EST de la parcelle. Garder la même surface.

Le dénivelé à l'EST de la parcelle ne permet pas l'accès des lots vers la route située au-dessus. Présence d'une canalisation eau diamètre 150 passant au nord de cette zone + busage traversant une partie.

Pouvez-vous modifier l'OAP comme sur plan proposé par la commune en PJ en gardant la même surface ?

- **OAP 3 « Le centre-sud »** : changer la zone 1AU en 2AU en attendant l'arrivée de l'assainissement collectif et pour permettre une meilleure densification.

Cette parcelle sera desservie par l'assainissement dans 4 ou 5 ans. Pouvez-vous la classer en 2AU pour retarder la possibilité de construire ?

- **OAP 4 « Las Marleres »** : ajouter un cheminement doux qui permettra de rejoindre le chemin de la Mairie. Modifier la zone verte (voir PLU communal).

Un PA va être déposé dans quelques jours. Le pétitionnaire a déjà prévu ce cheminement qui permettra aussi le passage de réseau.

Il n'y a plus besoin de l'ajouter.

- **Quartier Peyrot** : laisser le quartier en zone urbaine car la zone concentre ¼ des maisons du village. Tous les lots sont déjà construits. Cela simplifiera la construction d'extensions ou d'annexes.

Zone complètement urbanisée. : voir si possibilité de le classer en AU

Emplacements réservés :

Merci de modifier l'ER 20 en ajoutant : Extension de cimetière + local communal

L'ER 18 : nous avons acheté l'emplacement. Il n'y a plus de nécessité à le maintenir

